



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/40
20 juin 2002



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-septième réunion
Montréal, 17-19 juillet 2002

PROPOSITION DE PROJET : INDONÉSIE

Ce document contient les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projets suivantes:

Mousse

- Élimination du CFC-11 par la reconversion au gonflage à l'eau pour la fabrication de semelles de chaussures en mousse à peau intégrée chez PT. Accurai ONUDI
- Élimination du CFC-11 par la reconversion au HCFC-141b pour la fabrication de mousse en polyuréthane rigide pour isolation chez Aneka Citra Refrigeratama Co. Japon
- Élimination du CFC-11 par la reconversion au HCFC-141b pour la fabrication de mousse en polyuréthane rigide pour isolation chez Bina Teknik Co. Japon

Réfrigération

- Plan de gestion des frigorigènes pour éliminer l'utilisation des CFC dans le secteur de la réfrigération (fabrication) PNUD

DESCRIPTION DU PROJET

Données sectorielles

- Dernière consommation totale disponible de SAO (2000)	5 426,34 tonnes de PAO
- Consommation de base des substances de l'Annexe A, Groupe I (CFC)	8 332,70 tonnes de PAO
- Consommation des substances de l'Annexe A, Groupe I en 2000	5 411,14 tonnes de PAO
- Consommation de base de CFC dans le secteur des mousses	4 057,00 tonnes de PAO
- Consommation de CFC dans le secteur des mousses en 2000	2 281,34 tonnes de PAO
- Fonds approuvés pour des projets d'investissement dans le secteur des mousses au mois de juin 2002	18 948 088 \$US
- Quantité de CFC à éliminer dans les projets d'investissement du secteur des mousses à la fin de juin 2002	3 727,00 tonnes de PAO
- Quantité de CFC éliminés ou projets d'investissement approuvés	1 536,00 tonnes de PAO
- Quantité de CFC à éliminer dans les projets de mousses approuvés mais non mis en oeuvre	2 191,00 tonnes de PAO
- Quantité de CFC à éliminer dans les projets présentés à la 37 ^e réunion	91,00 tonnes de PAO
- Quantité de CFC restant à éliminer dans le secteur des mousses (basé sur les données 2000)	0 tonnes de PAO

1. Au moment présent, l'Indonésie n'avait pas présenté ses données pour 2001 au Secrétariat du Fonds (attendues le 1^{er} mai). Les dernières données de consommation de SAO disponibles dans le secteur des mousses ont été présentées par l'Indonésie en 2000 comme étant 2 281,34 tonnes de PAO, ce qui est conforme aux données présentées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal. Les projets de mousse pour l'Indonésie présentés pour examen à la 37^e réunion indiquent une élimination de 91 tonnes de PAO. Leur approbation comprendra une quantité totale de 2 282 tonnes de PAO ayant été financée mais non encore mise en oeuvre pour le secteur, la même que la dernière présentée sur la base de la consommation de CFC du secteur en 2000.

2. Cinq projets dans le secteur des mousses ont été présentés au nom du gouvernement de l'Indonésie, deux par le gouvernement du Japon et trois par l'ONUDI, lesquels seront tous mis en oeuvre par l'ONUDI. Lors de la discussion des projets, l'ONUDI a décidé d'en reporter deux (Delta et Samudra, Ganesha et Sindari) pour être présentés à la prochaine réunion en attendant une résolution du gouvernement de l'Indonésie sur les questions associées à la consommation sectorielle de CFC déterminée par le Secrétariat.

Mousse à peau intégrée

PT Accurai

3. PT Accurai, située à Jakarta, a été établie en 1984. Elle a consommé 50 tonnes de PAO de CFC-11 en 2001 pour produire des semelles de chaussures (densité 400–600 kg/m³). La Société utilise 6 distributeurs basse pression d'une capacité maximale de 4 à 7 kg/min installés entre 1983 et 1989 et 360 moules préchauffés de 40 à 45 °C. Accurai convertira sa production à une technologie de gonflage à l'eau à l'aide de systèmes de polyol de polyester. Les coûts différentiels d'investissement de la conversion comprennent le coût de l'adaptation des distributeurs (15 000 \$US chacun), d'un régulateur de température pour six ensembles de 60 moules (11 000 \$US chacun), le transfert de la technologie et la formation (8 000 \$US), ainsi que la mise en service, le démarrage et les essais (15 000 \$US). Un coût différentiel d'exploitation de 366 643 \$US est demandé.

Mousse rigide

PT Aneka Citra Refrigeratama, Bina Teknik

4. Aneka Citra Refrigeratama, établie en 1991, est située à Jakarta, tandis que Bina Teknik, autrefois Tempking Jaya Co., établie en 1989, a deux usines situées à Jakarta et Desa Tulangan – Sidoarjo. Les deux entreprises ont consommé 20 et 25 tonnes de PAO, respectivement, pour la fabrication de panneaux isolants thermiques en polyuréthane rigide pour des chambres de refroidissement et des pièces dotées d'isolation thermique, et des blocs de mousse de polyuréthane rigide coupés en planches pour l'isolation des planchers des chambres froides et des chambres de refroidissement. Aneka utilise un distributeur basse pression Cannon 60, tandis que Bina Teknik procède essentiellement de façon manuelle.

5. La production de mousse aux deux entreprises sera convertie à l'utilisation provisoire de HCFC-141b. Les coûts différentiels d'investissement de la conversion comprennent le remplacement du distributeur basse pression et du fonctionnement manuel aux deux entreprises par des distributeurs haute pression (90 000 \$US), le conditionnement thermique des presses (5 000 \$US), le transfert de la technologie et la formation ainsi que les essais (15 000 \$US). Dans le cas de Bina Teknik, 50 pour cent du coût de la machine est déduit des coûts différentiels d'investissement afin de tenir compte du manque de machines à mousse dans la chaîne de base. Des coûts différentiels d'exploitation de 39 357 \$US et 46 389 \$US sont requis, respectivement, pour Aneka et Bina Teknik.

Justification de l'emploi de HCFC-141b

6. La justification de l'emploi de HCFC-141b fondée sur l'analyse technologique et économique des activités de chacune des entreprises est fournie dans chaque document de projet. L'ONUDI a indiqué que le choix du HCFC-141b comme technologie intérimaire a été fait par les entreprises après avoir discuté avec elles d'autres solutions disponibles et après avoir pris note des décisions pertinentes du Comité exécutif concernant l'utilisation de HCFC-141b comme agent de substitution provisoire de gonflement de la mousse.

7. Conformément aux décisions pertinentes du Comité exécutif sur l'utilisation de hydrofluorocarbones (HCFC), une lettre d'accompagnement du gouvernement de l'Indonésie entérinant l'utilisation de HCFC-141b par les entreprises a été présentée et est jointe. Une lettre d'engagement signée par les entreprises dans laquelle ces dernières reconnaissent avoir reçu des informations conformes à la Décision 36/56 c) est aussi jointe.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Mousse à peau intégrée

8. Le coût du projet d'Accurai a fait l'objet de discussion entre le Secrétariat et l'ONUDI. On n'a pu toutefois en venir à un accord, particulièrement en ce qui concerne l'admissibilité au financement des fours à moules demandés. La conclusion de la discussion sera communiquée au Sous-comité sur l'examen des projets.

Mousse rigide

9. Le Secrétariat du Fonds et l'ONUDI (agissant au nom du gouvernement du Japon) ont discuté et ont conclu une entente sur les coûts des projets de mousse rigide (Aneka Citra et Bina Teknik), comme suit :

	Coûts différentiels d'investissement * \$US	Coût différentiel d'exploitation \$US	Subvention admissible \$US	Coût-efficacité \$US
Aneka Citra	121 000	39 357	142 506	7,83
Bina Teknik	71 500	46 389	117 889	5,20

* y compris un fonds pour imprévus de 10 %

RECOMMANDATIONS

10. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des projets d'Aneka Citra Refrigeratama et de Bina Teknik aux niveaux de financement et de coûts d'appui associés, tel que l'indique le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
b)	Élimination du CFC-11 par la conversion au HCFC-141b pour la fabrication de mousse de polyuréthane rigide isolante chez Aneka Citra Refrigeratama Co.	142 506	18 526	Japon
c)	Élimination du CFC-11 par la conversion au HCFC-141b pour la fabrication de mousse de polyuréthane rigide isolante chez Bina Teknik Co.	117 889	15 326	Japon

11. Un crédit au montant total de 260 395 \$US devrait être appliqué à la contribution du gouvernement du Japon pour la période triennale 2000-2002.
12. Les 40 tonnes de PAO à éliminer par le truchement des deux projets devraient être déduites du reste de la consommation nationale globale de l'Indonésie.

DESCRIPTION DU PROJET

Données générales

- Dernière consommation totale disponible de CFC (2000)	5 411,14 tonnes de PAO
- Consommation de base des substances de l'Annexe A, Groupe I (CFC)	8 332,70 tonnes de PAO
- Consommation des substances de l'Annexe A, Groupe I en 2000	5 411,14 tonnes de PAO
- Consommation de base de CFC dans le secteur de la réfrigération	N.D. tonnes de PAO
- Consommation de CFC dans le secteur de la réfrigération en 2000	2 429,80 tonnes de PAO
- Fonds approuvés pour des projets d'investissement dans le secteur de la réfrigération au mois de mars 2002	7 575 871,00 \$US
- Quantité de CFC à éliminer dans les projets d'investissement du secteur de la réfrigération au mois de mars 2002	867,24 tonnes de PAO
- Quantité de CFC éliminés des projets approuvés dans le secteur de la réfrigération	802,12 tonnes de PAO
- Quantité de CFC à éliminer dans les projets de réfrigération approuvés mais non mis en oeuvre	89,60 tonnes de PAO
- Quantité de CFC restant à éliminer dans le secteur de la réfrigération	1 199,20 tonnes de PAO

13. Le gouvernement de l'Indonésie a indiqué au Secrétariat de l'ozone que la consommation totale de CFC en 2000 est de 5 411,14 tonnes de PAO. À compter de juin 2002, les dossiers du Secrétariat du Fonds indiquent que la consommation totale de SAO non financée qui reste est de 2 016,4 tonnes de PAO.

14. Dans le secteur de la réfrigération, les données de consommation de CFC indiquées au Secrétariat du Fonds pour l'année 2000 étaient de 2 429,80 tonnes de PAO, y compris 1 166,8 tonnes de PAO employées pour la fabrication de nouveaux équipements et 1 263 tonnes de PAO utilisées pour l'entretien. Le secteur de la réfrigération en Indonésie comprend sept grandes entreprises de fabrication de réfrigérateurs et congélateurs domestiques ayant un contrat de licence ou des ententes de coentreprise avec des sociétés multinationales et environ 200 petites et moyennes entreprises fabriquant une variété d'équipements autonomes et non autonomes pour la réfrigération commerciale. Le Comité exécutif a approuvé 26 projets d'investissement afin de prendre en compte la conversion de sept importants fabricants d'appareils électroménagers et de 21 entreprises de fabrication de produits pour la réfrigération commerciale. Un projet de récupération et de recyclage visant à réduire les émissions de CFC-12 dans le secteur de l'entretien des climatiseurs d'automobile a aussi été approuvé. Le montant du financement approuvé totalise environ 7,9 millions \$US, ce qui devrait permettre d'éliminer 908 tonnes de PAO.

15. Le gouvernement de l'Indonésie a l'intention de traiter le reste de la consommation de CFC dans le secteur de la réfrigération en présentant trois plans d'élimination sectoriels, comme suit :

- Plan sectoriel d'élimination pour la fabrication d'appareils de réfrigération (juillet 2002) par le truchement du PNUD;

- Plan sectoriel d'élimination pour l'entretien d'appareils de réfrigération (novembre 2002) par le truchement du PNUD;
- Plan sectoriel d'élimination pour les climatiseurs d'automobile et les refroidisseurs (novembre 2002) par le truchement de la Banque mondiale.

16. Pour s'occuper de l'élimination des CFC dans les sous-secteurs de la fabrication et de l'entretien des appareils de réfrigération, une étude a été effectuée par le PNUD et une firme locale. On a identifié des entreprises de fabrication et obtenu des informations sur leurs activités de base. L'étude du sous-secteur de l'entretien d'appareils de réfrigération est toujours en cours. Un plan sectoriel d'élimination des SAO visant les entreprises de fabrication qui restent a été élaboré par le PNUD et présenté pour examen à la 37^e réunion du Comité exécutif.

Plan sectoriel pour la fabrication d'appareils de réfrigération

17. Le but du plan est d'aider le gouvernement de l'Indonésie à respecter son objectif de conformité pour 2007 pour les substances de l'Annexe A, Groupe 1. Au total, 1 180 tonnes de CFC consommées dans 152 entreprises seront éliminées d'ici décembre 2007. Ce qui couvre toute la consommation restante non financée dans le sous-secteur de la fabrication d'appareils de réfrigération à l'exception de deux projets, qui pourront être traités comme faisant partie de la coopération bilatérale dans le plan d'activités de 2002 du gouvernement du Japon.

18. L'étude a identifié 180 entreprises de fabrication d'appareils divers pour la réfrigération commerciale et le transport réfrigéré. Vingt-huit ont été établies après juillet 1995, ce qui laisse 152 entreprises admissibles au financement. Environ 75% des entreprises utilisent de la mousse de polyuréthane avec du CFC-11 comme agent de gonflement. Environ la moitié des entreprises de ce groupe n'ont aucune machine à mousse et emploient des techniques de mélange manuel. Pour les activités de réfrigération, la plupart des petites entreprises ne possèdent pas de dispositifs de chargement, mais elles utilisent un ensemble de chargement et de pompes à vide.

Éléments du plan et coûts demandés

19. L'élément investissement du plan fournit du matériel de production à toutes les entreprises, y compris des machines à mousse et des dispositifs de chargement de frigorigènes, à un coût de 10 683 000 \$US. L'élément soutien technique comprend l'établissement de normes de produits et de qualité ainsi que l'assistance technique et la formation, et un programme de certification à un coût de 400 000 \$US. L'élément de soutien de la gestion et des politiques fournit le soutien local pour la mise en oeuvre du projet à un coût de 850 000 \$US. Un fonds d'imprévus of 10 % (1 193 300 \$US) est demandé pour les trois éléments ci-dessus. Pour calculer les coûts différentiels d'exploitation (CDE), nous avons évalué la consommation de CFC-12 et de CFC-11 d'une moyenne entreprise et calculé le coût différentiel d'exploitation d'une moyenne entreprise. Le rapport de la consommation des « moyennes » entreprises et de la consommation totale alléguée dans le sous-secteur a été employé pour calculer le coût différentiel total d'exploitation en tenant compte des besoins lors du calcul des CDE dans les sous-secteurs de la réfrigération commerciale et domestique et du transport réfrigéré. À l'aide de cette méthodologie, nous avons calculé les coûts différentiels d'exploitation à 3 043 180 \$US.

Le rapport coût-efficacité de la proposition est de 14,17 \$US/kg de PAO. Les coûts d'appui de l'agence d'exécution ne sont pas mentionnés dans la proposition.

Mise en oeuvre du plan

20. L'approche proposée pour la mise en oeuvre de l'élément investissement est une combinaison de sous-projets individuels et collectifs. Cette approche repose sur l'expérience antérieure et a été désignée en fonction de la taille et de l'équipement de base des entreprises existantes. L'élimination des CFC dans les entreprises non admissibles ne sera pas financée dans le cadre du plan sectoriel d'élimination et on s'attend à ce qu'elle ait lieu par le biais des contrôles qui seront mis en oeuvre par le gouvernement grâce à des politiques et à des mesures réglementaires. Toute entreprise admissible non identifiée ou non comptabilisée sera identifiée et intégrée aux ressources approuvées pour ce plan sectoriel d'élimination. Le plan sectoriel d'élimination sera géré par un groupe de gestion spécialisé comprenant un coordonnateur désigné par le gouvernement et soutenu par des représentants et des spécialistes des agences d'exécution et l'infrastructure nécessaire.

Mesures prises en vue du financement

21. Puisqu'on s'attend à ce que le délai moyen avant l'achèvement d'un sous-projet soit de 12 à 18 mois, les activités d'élimination entreprises en 2002 ne produiront pas de résultats avant la fin de 2003 et contribueront à réduire la consommation à compter de 2004. Le niveau d'efficacité et le calendrier de décaissement sont montrés dans le tableau ci-dessous.

Année	Élimination des SAO du plan sectoriel (tonnes de PAO)	Décaissement (\$ US)
2002	0	1 750 000
2003	0	3 500 000
2004	300	3 500 000
2005	300	3 500 000
2006	300	3 500 000
2007	241	419 480
Total	1 141	16 169 480

22. Les décaissements (autres que les tranches initiales en 2002 et 2003) seraient sous réserve de la présentation des plans annuels de mise en oeuvre. Les décaissements en 2004 et par la suite seraient sous réserve de confirmation du PNUD que les étapes pertinentes ont été atteintes.

Justification de l'emploi de HCFC-141b

23. La justification de l'emploi de HCFC-141b fondée sur l'analyse technologique et économique des activités de chacune des entreprises est fournie dans chaque document de projet. L'ONUDI a indiqué que le choix du HCFC-141b comme technologie intérimaire a été fait par les entreprises après avoir discuté avec elles d'autres solutions disponibles et après avoir pris note des décisions pertinentes du Comité exécutif concernant l'utilisation de HCFC-141b comme agent de substitution provisoire de gonflement de la mousse.

24. Conformément aux décisions pertinentes du Comité exécutif sur l'utilisation de HCFC, une lettre d'accompagnement du gouvernement de l'Indonésie entérinant l'utilisation de HCFC-141b par les entreprises a été présentée et est jointe.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

25. Conformément à la Décision 35/57, la consommation incluse dans ce projet, si elle est approuvée, devra être déduite du point de départ de la consommation nationale globale en Indonésie. Le gouvernement de l'Indonésie a informé le Secrétariat qu'il a choisi l'Option 2 comme point de départ (2 506,6 tonnes de PAO). Toutefois, le 17 juin 2002, le gouvernement de l'Indonésie a informé le Secrétariat qu'il croyait qu'il y avait des erreurs dans les données à partir desquelles on avait calculé le point de départ et que ce point n'est donc pas correct. Il faut prendre note que le gouvernement de l'Indonésie a employé les données de 2000 au lieu de celles de 1999 employées par le Secrétariat du Fonds comme étant les plus récentes indiquées à la 35^e réunion.

26. Le Secrétariat est en communication avec le gouvernement de l'Indonésie afin de résoudre ce problème.

27. Le gouvernement du Japon a inclus 1 000 000 \$US dans son plan d'activités de 2002 pour un projet cadre d'investissement dans le secteur de la réfrigération en Indonésie en étroite collaboration avec l'ONUDI. La proposition du PNUD indique que le Japon présentera deux projets. Toutefois, puisque la proposition du PNUD représente toute la consommation qui reste dans le sous-secteur de la fabrication d'appareils de réfrigération en Indonésie, il semble qu'il n'y aurait aucune élimination restante pouvant être intégrée à un projet à être présenté par le Japon.

28. Le Secrétariat a examiné le plan en détail et présenté des observations complètes au PNUD. Plusieurs problèmes ont été déterminés en rapport avec le reste de la consommation de SAO indiquée dans le sous-secteur de la fabrication. Le Secrétariat a analysé la taille de ce sous-secteur en Indonésie et l'a comparée à celle de la Thaïlande, de la Turquie et du Brésil à l'aide de plusieurs paramètres, y compris des données sur l'ampleur du marché pour l'équipement de réfrigération commerciale. Il semble que la consommation de SAO qui reste et qui est indiquée dans le sous-secteur de la fabrication en Indonésie est exagérément élevé comparativement aux trois autres pays.

29. En outre, le Secrétariat a analysé les données sur la consommation moyenne de SAO par entreprise pour le reste des petites et moyennes entreprises (PME) dans le sous-secteur de la fabrication d'appareils de réfrigération commerciale de ces quatre mêmes pays. La comparaison de la consommation de SAO par entreprise indique que le chiffre moyen en Indonésie est beaucoup plus élevé que dans les trois autres pays. On note que la consommation de SAO dans le sous-secteur de la fabrication pourrait être estimée en utilisant aussi la consommation « moyenne » de SAO par entreprise appliquée par le PNUD dans le calcul des coûts différentiels

d'exploitation. Cette estimation démontre que la consommation totale de SAO calculée dans le sous-secteur de la fabrication aurait été d'environ 390 tonnes métriques, et non de 1 046 tonnes métriques tel que le mentionne la proposition. On peut conclure à partir de ces analyses que les données indiquées pour la consommation de SAO dans le sous-secteur de la fabrication ne sont pas assez fiables pour offrir une base pour la détermination des coûts différentiels d'exploitation.

30. En ce qui a trait au classement de la proposition comme plan sectoriel, la fabrication d'appareils de réfrigération commerciale ne constitue pas un secteur. En outre, une entente d'efficacité n'est pas possible lorsqu'une partie de la consommation de CFC-12 dans une partie des entreprises concernées ne sera pas éliminée en raison d'activités substantielles d'entretien fournies régulièrement par des entreprises qui sont aussi engagées dans la fabrication jusqu'à un certain point. Le Secrétariat a suggéré que le PNUD retire la proposition et l'intègre à un plan d'élimination dans le secteur de l'entretien, et la présente à nouveau comme un plan sectoriel pour le secteur de la réfrigération dans son ensemble. Le PNUD a refusé d'utiliser cette approche.

31. Puisque l'option ci-dessus a été refusée, le Secrétariat a examiné le projet tel qu'il a été présenté conformément aux règles et pratiques pertinentes du Comité exécutif, y compris la Décision 25/50. Cette décision indique que, lorsqu'il y a plus de 50 entreprises et que la qualité des données n'est pas élevée, on peut utiliser une nouvelle approche à l'égard des exigences en matière d'équipement d'immobilisation, d'assistance technique, d'essais et de formation.

32. Les coûts différentiels d'investissement demandés dans la proposition atteignent environ 13,1 millions \$US. Le Secrétariat a évalué que les coûts différentiels d'investissement admissibles s'élevaient à 2,45 millions \$US en vertu de la Décision 25/50 et en tenant compte de plusieurs projets et plans sectoriels déjà approuvés par le Comité exécutif et comprenant un grand nombre de PME dans les sous-secteurs de la fabrication d'appareils de réfrigération commerciale et de la mousse rigide en Inde, en Thaïlande et en Turquie. Aucun coût différentiel d'exploitation n'est admissible en vertu de la Décision 25/50. Le Secrétariat a évalué à 367 000 \$US les allocations au soutien institutionnel national pour la mise en oeuvre du projet, ce qui représente 15 % des coûts d'investissement totaux. La subvention totale admissible est calculée à 2,8 millions \$US.

33. Le Secrétariat s'est efforcé de justifier encore davantage son niveau proposé de financement, en comparant les allocations calculées par entreprise en Indonésie (18 529 \$US) et les chiffres calculés sur la base des approbations en Thaïlande (11 301 \$US) et en Turquie (10 689 \$US). Les allocations calculées par entreprise en Indonésie sont encore environ 68 % plus élevées que les autres. Si le niveau de financement est appliqué tel que l'a demandé le PNUD, les allocations calculées par entreprise (106 378 \$US) auraient été dix fois plus élevées que celles de la Thaïlande et de la Turquie.

34. Le Secrétariat attend toujours une réponse du PNUD. Le sous-comité sur l'examen des projets sera informé au moment opportun.

RECOMMANDATION

35. À venir.

**GOVERNMENT NOTE OF TRANSMITTAL OF INVESTMENT PROJECTS TO THE
EXECUTIVE COMMITTEE OF THE MULTILATERAL FUND FOR THE
IMPLEMENTATION OF THE MONTREAL PROTOCOL**

PROJECTS OF THE GOVERNMENT OF INDONESIA

The Government of **INDONESIA** requests UNIDO to submit the project(s) listed in Table 1 below/attached Table 1 to the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol for consideration at its 37th Meeting.

Section I: ODS Consumption Data

1. The ODS consumption figure(s) of the project(s) has/have been validated by the National Ozone Unit (NOU).
2. The consumption data have been retained in the records of the NOU for reference and/or future verification.
3. The Government has been advised by the NOU that the agreement to the project(s) indicates a commitment to ensure that the validated phase-out figure(s) was/were realized and yielded a sustained reduction from the current sector consumption of 2,282 ODP tonnes .

Table 1: Projects Submitted to the 35th Meeting of the Executive Committee

Project Title/Sector	Type of ODS	Consumption (ODP Tonnes), (Year)	Amount to be Phased Out (ODP Tonnes), (Year)	Implementing Agency
Foam Sector				
PROJECT TO PHASE-OUT OF CFC-11 BY CONVERSION TO HCFC-141B IN THE MANUFACTURE OF RIGID POLYURETHANE FOAM FOR INSULATING PURPOSES AT ANEKA CITRA REFRIGERATAMA CO.	CFC 11	20.0	18.2	JAPAN BILATERAL
PROJECT TO PHASE-OUT OF CFC-11 BY CONVERSION TO HCFC-141B IN THE MANUFACTURE OF RIGID POLYURETHANE FOAM FOR INSULATING PURPOSES AT TEMPKING JAYA CO.	CFC 11	25.0	22.8	JAPAN BILATERAL

37th Meeting of the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol

PROJECT TO PHASE -OUT OF CFC-11 BY CONVERSION TO HCFC-141B IN THE MANUFACTURE OF RIGID POLYURETHANE FOAM FOR INSULATING PURPOSES AT GANESHA RATTESKO AND SINDARI NUSATAMA	CFC 11	57.0	52.0	UNIDO
PROJECT TO PHASE -OUT OF CFC-11 BY CONVERSION TO HCFC-141B IN THE MANUFACTURE OF RIGID POLYURETHANE FOAM FOR INSULATING PURPOSES AT DELTA ATLANTIK AND SAMUDRA PLASTICS	CFC 11	20.75	18.8	UNIDO
PROJECT TO PHASE-OUT OF CFC-11 BY CONVERSION TO WATER BLOWN IN THE MANUFACTURE OF INTEGRAL SKIN SHOE SOLES AT P.T. ACCURAI	CFC 11	50.0	50.0	UNIDO
Total		172.75	161.80	

Section II: Other Relevant Actions Arising from Decision 33/2

4. It is understood that, in accordance with the relevant guidelines, the funding received for a project would be partly or fully returned to the Multilateral Fund in cases where technology was changed during implementation of the project without informing the Fund Secretariat and without approval by the Executive Committee;
5. The National Ozone Unit undertakes to monitor closely, in cooperation with customs authorities and the environmental protection authorities, the importation and use of CFCs and to combine this monitoring with occasional unscheduled visits to importers and recipient manufacturing companies to check invoices and storage areas for unauthorized use of CFCs, in view of the instances of equipment purchased by the Multilateral Fund not being used or being reverted to the use of CFCs..
6. The National Ozone Unit will cooperate with the relevant implementing agencies to conduct safety inspections where applicable and keep reports on incidences of fires resulting from conversion projects.

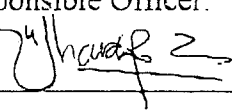
Section III: Projects Requiring the Use of HCFCs for Conversion

7. In line with Decision 27/13 of the Executive Committee and in recognition of Article 2F of the Montreal Protocol, the Government
 - (a) has reviewed the specific situations involved with the projects ANEKA CITRA REFRIGERATAMA, TEMPKING JAYA, GANESHA RATTESKO, SINDARI NUSATAMA, DELTA ATLANTIK, AND SAMUDRA PLASTICS as well as its HCFC commitments under Article 2F; and
 - (b) has nonetheless determined that, at the present time, the projects needed to use HCFCs for an interim period with the understanding that no funding would be available for the future conversion from HCFCs for the company/companies involved.

37th Meeting of the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol

Name and signature of responsible Officer:

Mr. Gunardi



Designation: Assistant Deputy
for Atmosphere and Climate Change

Date: 2 May 2002

Telephone: +62 21 851 7164

Fax: +62 21 858 0111

E-mail: ozonenet@cbn.net.id

\\HP-NETRAID\DATA\GENERAL\DRAFTS\RAA\34th\Transmittal note of investment projects.doc

2/7

AC&R PARTS

(AIR CONDITIONING & REFRIGERATION)

Shop : GLODOK JAYA Blok A No. 76-77
Jl. Mayan Wuriuk, Jakarta 11180 - Indonesia
Telp. : (62-21) 6250643, 6250153, 6384168, Fax: 6498041
Office : GLODOK JAYA Blok B Lt. IV No. 38-42
Jl. Mayan Wuriuk, Jakarta 11180 - Indonesia
Telp. : (62-21) 6240148, 6250153, 6242260, 6241907, Fax. : 6498041

Service & Maintenance
Cool Storage Units
Tables, Trolleys, Freezers, etc.
Planning, Designing, Installing, etc.
Best Freezer, Water Chiller, Ice Plant, etc.

To:
Dr. Omar El-Arini
Chief Executive Officer
Multilateral Fund
for the Implementation of the Montreal Protocol
1800 McGill College Ave., 27th Floor
Montreal, Quebec H3A 3G1
Canada

Subject: Choice of HCFC-141b for conversion technology

Following the preparatory process for the Montreal Protocol investment project for PT ANEKA CITRA REFRIGERATAMA would like to confirm that we obtained full explanation on the reasons why and under which specific conditions the conversion from CFC-12 to HCFC-141b could be implemented at our company.

We received sufficient information about HCFC-141b as a transitional substance and we agreed to bear the cost of subsequent conversion to non-HCFC substance in the future.

We also received sufficient information on the cost situation for alternatives. The comparative cost calculations were presented to us as it is stipulated in the project agreement.

It was amplified at the beginning of the project preparation that our company should be aware about the measures on the import restrictions into non-Article 5 countries.

We would however reiterate that there is no export of our products to non-Article 5 countries, and as yet there is no intention in our marketing policy for such export in near future.

Best regards,



Fuco R. Chandra
Director

7/7



BINA TEKNIK

Commercial Refrigeration, Cold Storage Frezer Box,
Stainless Steel Fabrication

To :
Dr. Omar El-Arini
Chief Executive Officer
Multilateral Fund
For the Implementation the Montreal protocol
1800 McGill College Ave., 27th Floor
Montreal, Quebec H3A 36J
Canada

Subject : Choice of HCFC-141b for conversion technology

Following the preparatory process for the Montreal Protocol investment project for BINA TEKNIK Co. would like to confirm that we obtained full explanation on the reasons why and under which specific conditions the conversion from CFC-11 to HCFC-141b could be implemented at our company

We received sufficient information about HCFC-141b as a transitional substance and we agreed to bear the cost of subsequent conversion to non-HCFC substance in the future.

We also received sufficient information on the cost situation for alternatives. The comparative cost calculations were presented to us it is stipulated in the project document.

It was amplified at the beginning of the project preparation that our company should be aware about the measures on the import restrictions into non-Article 5 countries.

We would however that there is no export of our products to non-Article 5 countries and as yet there is no intention in our marketing policy for such export in near future.

BINA TEKNIK
Commercial Refrigeration, Cold Storage Frezer Box,
Stainless Steel Fabrication
Jl Raya Kemastren No. 145 Telp. (031) 8850149
Tulungagung, Jawa Timur

Sunaryo
Director



KEMENTERIAN LINGKUNGAN HIDUP
REPUBLIK INDONESIA

Government Note of Transmittal of Investment Project

Jakarta, May 6, 2002

Mr. William Kwan
Montreal Protocol Unit
United Nations Development Programme
304 East 45th Street,
New York, NY 10017

Dear Mr. Kwan,

Subject : Submission of ODS Phase-out projects for the 37th Meeting
Of the Executive Committee of the Multilateral Fund.

The Government of Indonesia hereby request UNDP to submit project listed below to the 37th Meeting of the Executive Committee of the Multilateral Fund for the implementation of the Montreal Protocol.

No	Name of Project	Type of ODS	Project Impact (ODP-MT)	Implementing Agency
1.	Sector Phase-out Plan for elimination of CFCs in the Refrigeration (Manufacturing) sector in Indonesia	CFC-11 and CFC-12	1,141	UNDP

ODS Consumption Data

1. The ODS consumption figures of the project have been validated by Ministry of Environment (MOE).
2. The ODS consumption data have been retained in the MOE records for reference and/or future verification.

3. The agreement to the projects indicates a commitment to ensure that the validated ODS phase-out figures will realize a sustained reduction from the current year consumption.

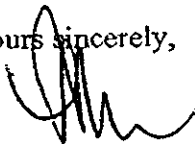
Other Actions

4. It is understood that in accordance with the relevant guidelines, the funding received for a project, would be partially or fully returned to the Multilateral Fund, in cases where technology will be changed during implementation without informing the Multilateral Fund Secretariat and / or without approval from the Executive Committee.
5. MOE will cooperate with the Customs and other relevant authorities to monitor importation of CFCs and to undertaken periodic plant visits, for checking unauthorized use of CFCs within the framework of the project.
6. Wherever applicable, MOE will cooperate with UNDP to conduct safety inspection and keep records of fires arising from conversion projects.

HCFC Justification

7. In line with Decision 27/13 of the Executive Committee and in recognition of Article 2F of the Montreal Protocol, the Government of Indonesia:
 - a) Has reviewed the specific situations involved with the projects mentioned above as well as its HCFC commitments under Article 2F
 - b) Has nonetheless determined that at the present time, the project need to use HCFCs for an interim period with the understanding that no funding would be available for future conversion from HCFCs, for the enterprises involved.

Yours sincerely,



Dra. Liana Bratasida, MS.
Deputy Minister for Environmental Conservation
Ministry of Environment

Cc. : - Mr. Omar El Arini
Chief Officer Multilateral Fund for the
Implementation of the Montreal Protocol

- Mr. Bo Asplund
Resident Representative UNDP Jakarta